

OBJET ECHANGE D'EXPERIENCES ET TRANSFERT DE COMPETENCES
ENTRE LA MAIRIE DE PARIS ET LA VILLE DE SAINT-DENIS
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

MAISON DES ASSOCIATIONS

DYNAMISER LA VIE ASSOCIATIVE

Dans le cadre de la convention de partenariat conclue entre la Ville de Paris et la Ville de Saint-Denis (Réunion), il est prévu de mettre en place un accompagnement méthodologique et une formation à destination d'agents de la Direction Développement de la Vie associative et de la Jeunesse, dans le cadre des activités de la Maison des Associations.

Cette formation sera dispensée à titre gratuit par un fonctionnaire de la Ville de Paris. En contrepartie, la Ville de Saint-Denis (Réunion) devra prendre en charge les frais de déplacement (transport aérien aller/ retour) et l'hébergement de l'intervenant.

Le coût de cette prise en charge s'élève à 4 000,00 €.

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande donc :

- de m'autoriser à engager les dépenses afférentes ;
- de dire que les dépenses correspondantes seront imputées au Budget principal sous le chapitre budgétaire 011 et l'article 6257.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131026-13525-1a-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
04/11/2013


Gilbert ANNETTE

**OBJET ECHANGE D'EXPERIENCES ET TRANSFERT DE COMPETENCES
ENTRE LA MAIRIE DE PARIS ET LA VILLE DE SAINT-DENIS
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

MAISON DES ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 13/5-25 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Hajasoa PICARD, 4ème Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire générale/ Entreprise municipale, et Solidarités ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise l'engagement des dépenses correspondant à la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement de l'intervenant de la Ville de Paris, pour la formation d'agents de la Direction Développement de la Vie associative et de la Jeunesse.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à inscrire ces dépenses au Budget principal sous le chapitre budgétaire 011 et l'article 6257.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131026-13525-1b-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
04/11/2013



Gilbert ANNETTE



Sous Direction des Usagers et des Associations

Pôle Associations

Bureau de la Vie Associative

Affaire suivie par : Claire JODRY ☎ 01 42 76 74 56
Responsable de l'Unité Animation au BVA
Géraldine BIAUX ☎ 01 53 72 12 83
Directrice de la Maison des Associations du 10^{ème} arrondissement

Paris, le : 27 septembre 2013

Note à l'attention de : Alain Kichenapanaidou
Directeur de la Vie Associative à Saint-Denis de la Réunion

Objet : Contenu d'une mission de formation de la Ville de Paris auprès des
Agents de Saint-Denis de la Réunion

Programme de formation de la Maison des Associations de Saint-Denis de la Réunion

- Analyse des pratiques de la maison des associations de Saint-Denis ;
- Information et formation sur les métiers d'une maison des associations auprès des agents ;
- Proposition d'outils à mettre en œuvre afin d'être en adéquation avec la charte du Réseau National des Maisons des Associations ;
- Travail sur les fiches de postes des agents de la Maison des associations ;
- Proposition sur une méthodologie d'accompagnement des associations (formation, gestion etc...).

Objectifs généraux :

- Former les agents au fonctionnement d'une Maison des Associations municipale
- Définir les objectifs, le plan d'action et le calendrier de la MDA de Saint-Denis
- Réaliser les fiches de poste des agents de la MDA de Saint-Denis

Objectifs particuliers :

Amener les agents à :

- se positionner sur la MDA
- travailler en équipe
- une vision partagée du projet de la MDA
- Développer une culture qui permet à chacun de progresser

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131026-13525-2-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2013

Hôtel de Ville - 75196 Paris Cedex

Tél : 01 42 76 52 33 / 01 42 76 52 12 - Fax : 01 42 76 42 14

1^{ère} journée : Analyse des pratiques de la maison des associations de Saint-Denis

9h30-11h

Tour de table, chaque personne présente son voisin en précisant les missions qu'il a au sein de la MDA

⇒ Permet de mettre en lumière les différents métiers au sein de la MDA

⇒ Permet de savoir si les agents travaillent en équipe

A partir de quoi nous pourrions mettre en relief

- Ce qui est fait
- Et si l'équipe travaille avec des objectifs communs partagés

Pause 11h/11h15

11h15/ 12h45

Sur un papier les agents notent la mission qui leur a été assignée.

Ont-ils des objectifs clairement définis pour réaliser leur mission ? Si oui lesquels ?

Y-a-t-il un plan d'action et un planning pour atteindre ses objectifs ? Si oui quels sont-ils ?

Quelles sont les valeurs de l'équipe ? Sont-elles partagées ?

12h45/14h déjeuner

14h/16h

Quels sont les besoins des associations que vous avez identifiés ?

Quels besoins sont pourvus ? Mise en adéquation de ce qui a été dit le matin et les réalités associatives

Ce qui permet de mettre en lumière ce qu'il faut mettre en place afin de répondre aux besoins des associations

2^{ème} journée Information et formation sur les métiers d'une maison des associations auprès des agents

8h30-10h30

Travail participatif autour de :

Qu'est-ce que la maison des associations de Saint-Denis aujourd'hui ?

Qu'est-ce qu'un service public ?

Quelle serait votre maison des associations idéale ?

Quel serait un service public idéal ?

Pause 10h30/10h45

10h45/ 12h45

Mise en adéquation des pratiques actuelles et de ce que pourrait être une Maison des Associations idéale qui réponde aux besoins des associations afin de mettre en lumière les manques et ce qu'il faudrait faire pour les pourvoir.

12h45/14h déjeuner

14h/16h

Les métiers et les missions d'une maison des associations parisiennes
(à partir de la plaquette de présentation des MDA(s))

3^{ème} journée Proposition d'outils à mettre en œuvre afin d'être en adéquation avec la charte du Réseau National des Maisons des Associations

8h30-10h30

Présentation de la charte du réseau national des Associations

Considérant la vie associative comme moyen privilégié de développement de l'expression des personnes et de la participation sociale, les Maisons des associations accueillent les associations locales dans leur diversité et leur pluralisme. Elles impulsent un civisme associatif et s'engagent à promouvoir l'autonomie du secteur associatif dans ses rapports avec les partenaires publics et privés.

*Le Réseau National des Maisons des associations regroupe des organismes ayant pour **mission** le développement de la vie associative locale, notamment à travers la création de lieux d'échanges et de rencontres pour les associations, l'accompagnement des acteurs associatifs et la mise à disposition de ressources.*

*En référence aux valeurs républicaines, elles prônent la **laïcité**, le respect de l'autre et l'ouverture ; elles agissent **dans un but désintéressé** et favorisent les **complémentarités et les solidarités inter-associatives** ; elles promeuvent le **fonctionnement démocratique et paritaire** des associations caractérisé par la transparence, l'accès de tous à l'information, au débat et à la décision.*

Travail participatif sur les mots clefs

1. Ce que sont les MDA(s) du RNMA
2. Ce que font les MDA(s) du RNMA

Question : Aujourd'hui pensez-vous que la MDA de Saint-Denis réponde aux critères de la charte ? Oui dans quelle mesure ? Non dans quelle mesure ?

Pause 10h30/10h45

10h45/ 12h15

Comment faire vivre et respecter le dernier paragraphe de la charte ?

⇒ Le règlement intérieur des MDA(s) parisiennes qui définit les droits et les devoirs de chacun.

12h15/13h30 déjeuner pris en commun échanges informels

13h30/16h

Les outils à mettre en place pour être en adéquation avec la charte du RNMA

Définition des mots :

- accueil,
- information,
- orientation,
- documentation,
- communication,
- formation,
- accompagnement,
- animation

Des ressources pour « s'auto former » et se tenir informé

Présentation du site internet du RNMA

Présentation de quelques sites « Ressources » en matière de vie associative
(association mode d'emploi, INJEP, toute l'Europe)

Présentation de la Mallette associative

Présentation du Juris association

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131026-13525-2-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2013

4^{ème} journée Travail sur les fiches de postes des agents de la Maison des associations

8h30-10h30

Retour participatif sur :

- Ce qu'est une maison des associations (cf charte RNMA)
- Les missions qui y sont développées (cf plaquette de présentation des MDA(s) parisiennes)

Comment réaliser les missions développées dans une MDA ?

- Les différents postes de travail (accueil, animation, accompagnement, encadrement,...)
- Les tâches inhérentes aux différents postes de travail

Pause 10h30/10h45

10h45/ 12h45

Réalisation des fiches de postes avec les agents à partir des fiches de poste des agents des MDA(s) parisiennes

12h45/14h déjeuner

14h/16h

Réalisation de la « feuille de route » de la MDA de Saint-Denis

- Les objectifs partagés pour le futur
- Le plan d'action de la MDA
- Un planning

5^{ème} journée : Proposition sur une méthodologie d'accompagnement des associations (formation, gestion etc...).

8h30-10h30

- Les besoins des associations

- Qu'est-ce qu'accompagner ? (définition)

aller, assortir, chaperonner, compléter, conduire, convoier, emmener, entourer, escorter, flanquer, guider, joindre, s'ajouter, suivre, surveiller.

- Les limites de l'accompagnement ? (jusqu'où peut-on aller ?)

Pause 10h30/10h45

10h45/ 12h45

Ce que doit faire une Maison des Associations (charte du RNMA)

Ce que peut faire une Maison des Associations (surface - salles de réunion/bureaux associatifs/ postes informatiques/boîtes à lettres/domiciliation/...); budget (à partir des postes budgétaires d'une MDA parisienne), compétences des agents (ce qu'ils sont en capacité de faire aujourd'hui)

12h45/13h45 déjeuner

13h45/15h

Les entretiens individualisés (recherche de financement, aide au montage de dossier, relecture du budget (cohérence entre ce qui est demandé et le projet)

Les formations des associations (à partir de la plaquette de présentation des MDA(s))

Les Rencontres associatives (le Paris Citoyen)

La documentation associative (les abonnements, les livres, les sites Internet, les boîtes à outils du RNMA)

L'animation du tissu associatif (rencontres inter associatives ; forum associatif ; mise en relation avec des partenaires)

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131026-13525-2-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
04/11/2013


Gilbert ANNETTE